

II

*Le Chef de la Délégation de la République Socialiste de Roumanie
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

(Traduction)

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ottawa, le 3 avril 1967

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu à Ottawa entre les représentants du gouvernement de la République Socialiste de Roumanie et les représentants du gouvernement du Canada au sujet de l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays.

Au cours de ces entretiens, où fut exprimé le désir des deux gouvernements de développer des relations entre la Roumanie et le Canada, il a été convenu que:

1. des relations diplomatiques seraient établies entre la République Socialiste de Roumanie et le Canada, à compter de ce jour;

2. les deux parties établiraient des missions diplomatiques au niveau d'ambassade et ne s'opposeraient pas à ce que de telles missions soient non résidentes ou dirigées par des ambassadeurs non résidents.

J'ai l'honneur de confirmer que cette entente est parfaitement acceptable au gouvernement de la République Socialiste de Roumanie.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'accepter l'assurance de ma très haute considération.

GEORGE MACOVESCU

*Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères
de la République Socialiste de Roumanie*

L'Honorable Paul Martin,

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada,
Ottawa